

D2025\_068



## DELIBERATION

Séance du 25 juin 2025 à 17 heures 00  
Sous la présidence de M. Emeric LAVITOLA, Maire

-----  
**Principe  
d'aménagement  
de la place  
Montaigne**  
-----

Etaient présents :

M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. DELCROS, M. BOURGEOIS, Mme BECRET-DALLE, M. MASO, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. BARROUX, M. CAPET, M. GUIMBAIL, M. LEMAIRE, Mme CONDAMINAS, M. MARSAC, Mme LAPORTE, Mme CHERBERO, M. DEMARET, Mme BAYLET, Mme FRANCESINI, M. DUNOYER, M. AUDI, M. CADET, Mme MAYAUD, M. GASCHARD, M. PALEM, Mme JARRIGE

Absents excusés :

Mme COURAULT (mandataire Mme FAVARD), M. PERIER (mandataire M. MASO), Mme DUVERNEUIL (mandataire Mme MARCHAND), Mme LABAILS (mandataire M. LAVITOLA)

Absents :

Mme REYS, M. VADILLO, Mme TOULAT, Mme LANDON, M. ROUQUIÉ

-----

### CONSIDERANT le rapport présenté par M. Emeric LAVITOLA, Maire ;

La Place Montaigne est un espace très grand d'environ 7000 m<sup>2</sup> au cœur de la jonction entre la ville moyenâgeuse du Puy Saint-Front et le développement urbain du XIX<sup>e</sup> siècle accompagnant l'arrivée du chemin de fer. Construite en bordure des anciens remparts démolis, elle est, à l'origine, nommée promenade de la pelouse et devient place Montaigne en 1840. C'est au cours des trente glorieuses que le site passe de promenade sous forme de boulingrin de type « jardin à la française » à un espace dédié totalement au stationnement, vocation entérinée en 1985 par la construction du parking Montaigne de 788 places. Aujourd'hui, l'espace est composé du nord au sud, du square Levy, d'un stationnement de surface de 140 places, d'un cénotaphe consacré à 5 jeunes résistants tués par la Gestapo alors que la ville vient d'être libérée en 1944.

L'espace reste ainsi minéralisé à plus de 80 %.

Le cours Montaigne qui longe la place et la sépare de la ville ancienne est lui aussi majoritairement dédié à la circulation des véhicules de par l'implantation d'une entrée et d'une sortie de l'espace de stationnement central. Enfin, le boulevard Montaigne, fortement circulé, coupe de nouveau les parcours alors qu'une perspective sur le palais de justice pourrait s'ouvrir.

La Ville a exprimé sa volonté de préparer le devenir de cette place et d'en reconquérir progressivement les lieux au bénéfice du piéton en travaillant sur une orientation d'aménagement et de programmation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, présenté à la concertation en 2020. En 2023, elle a lancé une importante concertation organisée par un bureau d'étude spécialisé, DVT-UP. Cette concertation a mobilisé plus de 300 personnes à travers un questionnaire et des ateliers. Les résultats de cette participation ont été présentés au conseil municipal du 27 septembre 2023.

Désormais la Ville veut donner corps aux orientations soulignées par les participants à la concertation et traduire les principales attentes dans un cahier des charges d'aménagement.

Il est proposé d'adopter trois grands principes en lien avec les attentes des citoyens ayant participé à la concertation :

1. Une place végétalisée par tous moyens

Le rapport de restitution stipule « *la majorité des participants souhaite que la place soit végétalisée, plus verte, plus naturelle* ».

Il est donc proposé :

- De recréer une « place promenade », invitant à déambuler, à se poser, à s'asseoir à l'ombre ou près du végétal,
- D'intensifier le végétal dans les parties nord et sud pour « accrocher » la place aux allées de Tourny et au square Daumesnil. Les limites du parking souterrain impactant fortement les possibilités de réponse, cet objectif sera tenu par une volonté de désimperméabilisation et de reconstitution d'un continuum arboré lorsque cela est possible,
- Par ces moyens, il s'agit de participer à constituer un îlot de fraîcheur.

## 2. Une place animée et conviviale

« *Plus d'une centaine de personnes souhaitent voir des animations sur la place Montaigne* »

« *La majorité des demandes en terme de mobilier urbain sont associées à la convivialité, à la rencontre et à la pause dans l'espace public.* »

Il est proposé :

- De permettre à la place Montaigne une certaine modularité pour accueillir des événements spécifiques,
- De permettre une mise en valeur plus pérenne de l'œuvre de Louis Perrin, les participants ayant plébiscité l'expression artistique ; celle-ci pouvant à terme prendre d'autres formes,
- De favoriser la rencontre intergénérationnelle par le choix de mobiliers différenciés et complémentaires (accessibles aux mobilités contraintes, ludiques,...).

## 3. Une place stationnée mais où la voiture laisse de l'espace à d'autres usages

« *La majorité des participants sont favorables à l'idée de conserver une partie du stationnement et de développer de nouveaux usages sur la place* ». 43,4 % veulent le conserver partiellement, 39,7 % veulent le conserver tel quel, 16,9 %, veulent le supprimer »

Il est proposé :

- De réduire une partie du stationnement sur la dalle. De se fixer un objectif global entre le cours Montaigne et la place Montaigne de garder les deux tiers du stationnement actuellement accueilli,
- Au regard de cette réduction, de permettre au plus grand nombre d'y accéder avec la recherche d'une tarification adaptée et propice à la rotation du centre-ville,
- Au niveau du cours Montaigne, de privilégier les besoins de la fonction commerciale et d'habitat par l'accès privilégié aux livraisons et riverains,
- De valoriser les cheminements nord/sud (entre le square Daumesnil et le cours Tourny) et les cheminements vers l'ouest pour faciliter l'accès à la ville ancienne.

Ces objectifs de projet doivent constituer la structure des aménagements proposés. Ceux-ci seront portés en interne par la Direction Nature en Ville et feront l'objet d'un travail transversal avec les autres directions (espaces publics, attractivité commerciale, événements notamment). Ce service aura en charge de chiffrer les aménagements et de proposer les dépenses associées dans le cadre des discussions budgétaires.

SLO

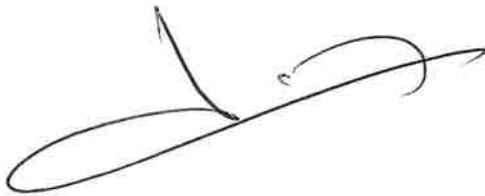
Afin d'accompagner l'équipe et de conforter la dimension paysagère, il a été fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage paysagiste.

**- LE CONSEIL MUNICIPAL -**

Par 29 voix pour et 1 contre (M. Dunoyer), décide :

- de retenir les 3 objectifs exposés ci-dessus : faire de la place Montaigne une place végétalisée par tous moyens, animée et conviviale, conservant un espace de stationnement ;
- de poursuivre les études qui seront réalisées par les services, accompagnées d'un assistant à maîtrise d'ouvrage paysagiste sans mission de maîtrise d'œuvre.

**Le secrétaire de séance**



**Le Maire  
Emeric LAVITOLA**

